

RÈGLEMENT DU VOTE - Prix ÉquiLibre 2021

Période : 29 mars au 23 avril 2021

1. MODE DE PARTICIPATION

- Afin de voter pour le Prix ÉquiLibre 2021 : se rendre sur le site Internet www.votepourleprix.ca et remplir le formulaire de vote en sélectionnant un choix parmi les cinq (5) initiatives finalistes au Prix ÉquiLibre 2021 et en indiquant son groupe d'âge et son adresse courriel.
- Un (1) vote par adresse courriel est permis pour toute la durée du vote.
- ÉquiLibre se réserve le droit d'éliminer tous les votes expédiés en envoi multiple (« spamming ») et ceux dont la provenance est douteuse. Les décisions d'ÉquiLibre sont finales et sans appel.
- Le vote doit s'effectuer entre le 29 mars 2021, 00h01, et le 23 avril 2021, 23h59.
- Aucun achat n'est requis pour participer au vote.
- Les gagnant.e.s du Prix ÉquiLibre 2021 seront annoncé.e.s sur la page *Facebook* et *Instagram* d'ÉquiLibre après la période de vote, au printemps 2021.

2. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

- Le groupe d'âge sélectionné par les participant.e.s au vote sert à :
 - comptabiliser le vote des jeunes de moins de 18 ans afin de décerner la mention le *Choix des jeunes*;
 - identifier l'âge des votants à des fins statistiques.
- L'adresse courriel fournie par les participant.e.s au vote sert à limiter les votes à un par adresse courriel pour toute la durée du concours. Elle sert également de donnée de contact pour qu'ÉquiLibre puisse communiquer avec les participant.e.s qui consentent à recevoir de l'information par courriel de l'organisme.
- Ces informations ne seront divulguées à aucun tiers.

3. CONSENTEMENT

En participant au vote pour le Prix ÉquiLibre, le.la participant.e accepte le présent règlement.